

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.224

**Contrat régional de
transmission
d'entreprise (CRTE)
: approbation de la
convention de mise
en oeuvre
expérimentale**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

| | |
|---|--|
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES | Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD |
|---|--|

| |
|--|
| CONTRAT REGIONAL DE TRANSMISSION D'ENTREPRISE (CRTE) : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE EXPERIMENTALE |
|--|

Considérant que la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a conféré aux régions un rôle de coordination des interventions économiques sur leur territoire,

La région Poitou-Charentes a adopté en commission permanente du 21 mai 2007 le Contrat Régional de Transmission d'Entreprise (CRTE) qui doit inciter les dirigeants d'entreprises à préparer la transmission de leur entreprise et les repreneurs à rechercher un accompagnement durant les premières années.

Le CRTE prévoit pour un montant de 1 500 € par projet de transmission-reprise de développer les 3 volets suivants :

- l'aide aux cédants à diagnostiquer leur projet de transmission,
- l'aide aux cédants à rechercher un repreneur,
- l'aide aux repreneurs à recevoir un accompagnement pendant les deux premières années d'activité.

Dans un premier temps, cet outil sera mis en œuvre à titre expérimental par 8 collectivités ayant signé la convention de mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique et intégré le réseau régional ACCÈS.

A ce titre, il est prévu le versement par la Région d'une subvention de 30 000 € nécessaire à l'expérimentation de 20 projets de transmission-reprise. Dans ce cadre, la Région Poitou-Charentes a élaboré, en concertation avec ses partenaires locaux, un projet de convention.

Les territoires concernés s'engagent à diffuser l'information, rechercher 20 projets à soutenir et gérer le CRTE.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention relative à la mise en œuvre expérimentale du Contrat régional pour la transmission d'entreprise (CRTE)

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Régional Poitou-Charentes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|--|--|
| Certifié exécutoire : | |
| <p>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</p> <p>04 juillet 2007</p> | <p>Affiché le :</p> <p>05 juillet 2007</p> |